



# La Newsletter

Ville & Aéroport

Octobre 2014 - N° 40

## **Blocage du dispositif d'aide aux riverains en Ile-de-France**

Le Président de Ville et Aéroport souhaite conduire une délégation d'élus et d'associations de riverains chez la Ministre de l'Ecologie

Le dispositif d'aide aux riverains autour des aéroports parisiens qui permet l'insonorisation des logements inclus dans les plans de gêne sonore (PGS) prévus par la loi Royal n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit est actuellement bloqué.

En effet, deux mesures négatives prises en 2013 produisent leur plein effet : la baisse des tarifs de la TNSA décidée en mars par arrêté ministériel pour Paris-CDG, Paris-Orly, Nice-Côte-d'Azur ; l'article 65 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 qui a introduit la TNSA au nombre des taxes affectées « plafonnées ». Le plafond des recettes de la TNSA a été fixé à 49 millions d'euros par an.

Les recettes de TNSA perçues pour l'année 2014 sont estimées à 43 millions d'euros dont environ 19 millions pour Paris-Charles-de-Gaulle et 13 millions pour Paris-Orly. Cette baisse observée du produit de la taxe est due d'une part à l'évolution du trafic : le nombre de mouvements d'avions est en baisse du fait de l'augmentation de l'export moyen. D'autre part, la baisse des tarifs TNSA a été motivée par la mise en place du plan de compétitivité des transporteurs aériens. C'est une remise en question du principe pollueur-payeur.

Cela conduit au blocage du dispositif en Ile-de-France autour de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly. En effet, les Commissions consultatives d'aide aux riverains de Paris-CDG et Paris-Orly chargées d'instruire les demandes d'aide à l'insonorisation ne se sont pas réunies en 2014. Les dossiers présentés lors de la dernière CCAR de décembre 2013 n'ont toujours pas été notifiés (11 millions d'euros en attente de notification). Il faut ajouter à cela 20 millions d'euros déjà conventionnés pour l'engagement de travaux plus 40 millions d'euros d'engagements de travaux prêts à être présentés en CCAR et un peu moins de 3000 dossiers reçus en attente de diagnostic acoustique. Les délais d'attente sont désormais estimés à deux ou trois ans pour les riverains de Paris-CDG contre une moyenne de 10 mois auparavant.

Devant cette situation très préoccupante et des décisions qui s'annoncent négatives avec la loi de finances 2015, le **président de Ville et Aéroport** vient de solliciter la **Ministre de l'Ecologie** afin qu'elle reçoive dans les meilleurs délais une **délégation d'élus et d'associations de riverains**. Il a également sensibilisé par courrier l'ensemble des **maires des communes incluses dans les PGS des aéroports Paris-CDG, Paris-Orly, et Paris-Le Bourget** en joignant un projet de délibération à mettre au vote des conseils municipaux.

### LES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION VILLE & AÉROPORT

- nécessité de revenir au tarif antérieur de la TNSA en vigueur en 2013, c'est-à-dire de réviser les groupes tarifaires et les fourchettes de ces groupes (article 1609 quater viciés A du CGI) tels qu'ils avaient été définis dans l'arrêté de 2007 ;
- suppression de l'écrêtement de la TNSA dans le cadre du prochain projet de loi de finances 2015 ;
- à défaut relèvement du plafond de la TNSA à hauteur de 60 millions d'euros par an, ce qui correspond au niveau des recettes en 2010 ;
- pérennisation de l'aide à 100% au-delà du 31 décembre 2014 ;
- à titre de mesure exceptionnelle mise à contribution volontaire d'Aéroports de Paris qui pourrait prendre à sa charge les frais de gestion de 6 à 7% prélevés sur les recettes de TNSA et qui représentaient 5,5 millions d'euros en 2013 ;



*Conseil d'administration Ville & Aéroport du 7 octobre 2014 – Assemblée Nationale*